

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 13 janvier 2025

L'article 7.2 du règlement no 760 décrétant une tarification pour certains biens, activités ou services municipaux pour l'année 2025 ordonne ce qui suit :

ARTICLE 7 : LOISIRS

7.2 ACTIVITÉS DE LOISIRS

a) Cours de natation (non taxable) :

✓ Niveaux Préscolaire :	
▪ 1 ^{er} enfant :	70,00 \$
▪ 2 ^e enfant : (Rabais de 15% : -10,50 \$)	59,50 \$*
▪ 3 ^e enfant : (Rabais de 30% : -21,00 \$)	49,00 \$*
▪ 4 ^e enfant et + : (Rabais de 50% : -35,00 \$)	35,00 \$*
✓ Niveaux Nageur :	
▪ 1 enfant :	100,00 \$
▪ 2 ^e enfant : (Rabais de 15% : -15,00 \$)	85,00 \$*
▪ 3 ^e enfant : (Rabais de 30% : -30,00 \$)	70,00 \$*
▪ 4 ^e enfant et + : (Rabais de 50% : -50,00 \$)	50,00 \$*

* Les rabais s'appliquent aux résidents de Dégelis seulement.

b) Ski de fond (taxes incluses) :

✓ Tarif journalier :	
▪ Gratuit	Gratuit
▪ 11-17 ans :	6 \$/jour
▪ 18 ans et plus :	12 \$/jour
✓ Carte de membre (incluant raquette) :	
▪ 0-10 ans :	Gratuit
▪ 11-17 ans :	40 \$
▪ 18 ans et plus :	90 \$
▪ Familial (2 adultes, 3 enfants) :	175 \$
○ Enfant additionnel (0-17 ans résidant exclusivement à la même adresse que les parents):	25 \$
✓ Commission scolaire :	90 \$/séance + taxes
▪ Personnel supplémentaire :	ajout de 30 \$/heure

c) Location - ski de fond* :

	<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ 0-17 ans :	7 \$	55 \$
▪ 18 ans et + :	12 \$	95 \$
▪ Location de traîneau pour enfant :	10 \$	

* Membre club Jack Rabbit : 10% de réduction sur équipement

d) Raquette seulement (taxes incluses) :

	<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ Adulte & enfant :	6 \$	35 \$
▪ Location de raquettes :	6 \$	50 \$

e) Location – Fatbike/Vélo à pneus surdimensionnés (taxes incluses) :

▪ Taux horaire :	20 \$/heure*
------------------	--------------

* Prêt d'équipements gratuits offert par le programme Circonflexe selon la disponibilité.

f) Vélo de montagne incluant Fatbike (taxes incluses) :

✓ Tarif journalier :	
▪ Gratuit	Gratuit
▪ 11-17 ans :	5 \$/jour
▪ 18 ans et plus :	10 \$/jour
✓ Carte de membre (incluant raquette) :	
▪ 0-10 ans :	Gratuit
▪ 11-17 ans :	35 \$
▪ 18 ans et plus :	55 \$
▪ Familial (2 adultes, 3 enfants) :	115 \$
○ Enfant additionnel (0-17 ans résidant exclusivement à la même adresse que les parents):	25 \$

✓ 10% de rabais sur le cumul des cartes de membre pour l'adhésion aux sports de glisse et de vélo (4 saisons).

✓ Commission scolaire : 80 \$/séance + taxes
▪ Personnel supplémentaire : ajout de 20 \$/heure

g) Location – Vélo de montagne (taxes incluses) :

▪ Taux horaire : 20 \$/heure*

* Prêt d'équipements gratuits offert par le programme Circonflexe selon la disponibilité.

h) Terrain de jeux (non taxable)*:

▪ 1 enfant* : 117,00 \$
▪ 2^e enfant* : (Rabais de 15% : -17,55 \$) 99,45 \$
▪ 3^e enfant* : (Rabais de 30% : -35,10 \$) 81,90 \$
▪ 4^e enfant et +* : (Rabais de 50% : -58,50 \$) 58,50 \$

* Ajout de 25% pour les non-résidents.

* Les rabais pour les enfants supplémentaires ne s'appliquent pas aux non-résidents.

i) Service de garde estival (non taxable) :

	Résident	Non-résident
▪ Midi seulement (de 12h à 13h)	50 \$	63 \$
▪ Matin et midi (7h à 9h et 12h à 13h)	125 \$	156 \$
▪ Midi et soir (12h à 13h et 16h à 17h30)	125 \$	156 \$
▪ Les trois plages horaire (matin, midi & soir)	150 \$	188 \$

j) Aréna - Centre communautaire :

✓ Location de glace - taux horaire (taxable):

▪ Hockey mineur : 65 \$/heure
▪ Scolaire : 65 \$/heure
▪ Ballon sur glace : 65 \$/heure
▪ Ballon sur glace (pour les tournois) : 65 \$/heure
▪ Patinage artistique : 65 \$/heure
▪ Adulte : 130 \$/heure
▪ Adulte non résident : 135 \$/heure

Une réduction de 10% est accordée pour les locations à long terme. Tarifs applicables pour la saison 2025-2026.

k) Activités physiques au Centre sportif de l'École secondaire (taxes incluses) :

✓ **Tarifs aux membres :**

	DEMI-SAISON		SAISON	
	Adulte	Étudiant	Adulte	Étudiant
Hockey cussom	55 \$	32 \$	100 \$	52 \$
Soccer	55 \$	32 \$	100 \$	52 \$
Pickleball (2 soirs)	95 \$	45 \$	155 \$	80 \$
Badminton ou pickleball	55 \$	32 \$	100 \$	52 \$
Bain libre	100 \$	50 \$	170 \$	80 \$
Bain libre familial	135 \$	-	210 \$	-
Carte multisports (toutes activités incluant la salle d'entraînement Cœur Action)			440 \$/saison	

* Tarifs en vigueur pour la saison 2024-2025. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2025-2026.

✓ **Tarifs aux non-membres :**

Bain libre – Gymnase - Palestre :

▪ Étudiant (5 à 16 ans) : 3,00 \$/séance
▪ Étudiant (17 ans et +) : 4,00 \$/séance
▪ Adulte : 7,00 \$/séance

* Tarifs en vigueur pour la saison 2024-2025. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2025-2026.

✓ Carte d'accès multi-sports (bain-libre, palestre, gymnase) :

▪ 10 accès étudiant (5 à 16 ans) : 25,00 \$
▪ 10 accès étudiant (17 ans et +) : 30,00 \$
▪ 10 accès adulte : 60,00 \$

I) Camping (taxes en sus) :

✓ Chalet (1 chambre) :	
▪ Jour :	135,00 \$
▪ Semaine :	810,00 \$
▪ Mois :	3 240,00 \$
✓ Chalet (2 chambres) :	
▪ Jour :	149,00 \$
▪ Semaine :	894,00 \$
▪ Mois :	3 576,00 \$
✓ Terrain sans service :	
▪ Jour :	33,00 \$
▪ Semaine :	198,00 \$
▪ Mois :	792,00 \$
✓ Terrain 2 services :	
▪ Jour :	40,00 \$
▪ Semaine :	270,00 \$
▪ Mois :	960,00 \$
✓ Terrain 3 services (30 amp.) :	
▪ Jour :	45,00 \$
▪ Semaine :	270,00 \$
▪ Mois :	1 080,00 \$
✓ Terrain 3 services (50 amp.) :	
▪ Jour :	49,00 \$
▪ Semaine :	294,00 \$
▪ Mois :	1 176,00 \$
✓ Tarification spéciale* :	
▪ Saisonnier (15 mai au 15 oct.) :	1 915,00 \$
▪ Forfait long terme (15 mai au 15 oct.) :	1 915,00 \$
▪ Basse saison :	
- 15 mai au 30 juin :	790,00 \$
- 1 ^{er} septembre au 15 octobre :	790,00 \$
▪ Frais de remisage pour roulotte et bateau	75,00 \$
▪ Borne de recharge électrique	2,50 \$/heure
	15 \$/charge complète
* <i>La tarification peut être réévaluée selon certaines spécifications, telles que la fréquence, la durée ou autres.</i>	
✓ Accès à la piscine (non résidents seulement) :	
▪ Enfant :	2,00 \$
▪ Adulte :	3,00 \$

ARTICLE 8 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour tout autre service rendu au coût réel, des frais d'administration de 5% s'ajoutent à la tarification.

ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT

La tarification perçue en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours. Tout compte impayé dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250107-8059**

Gustave Pelletier
Maire

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier